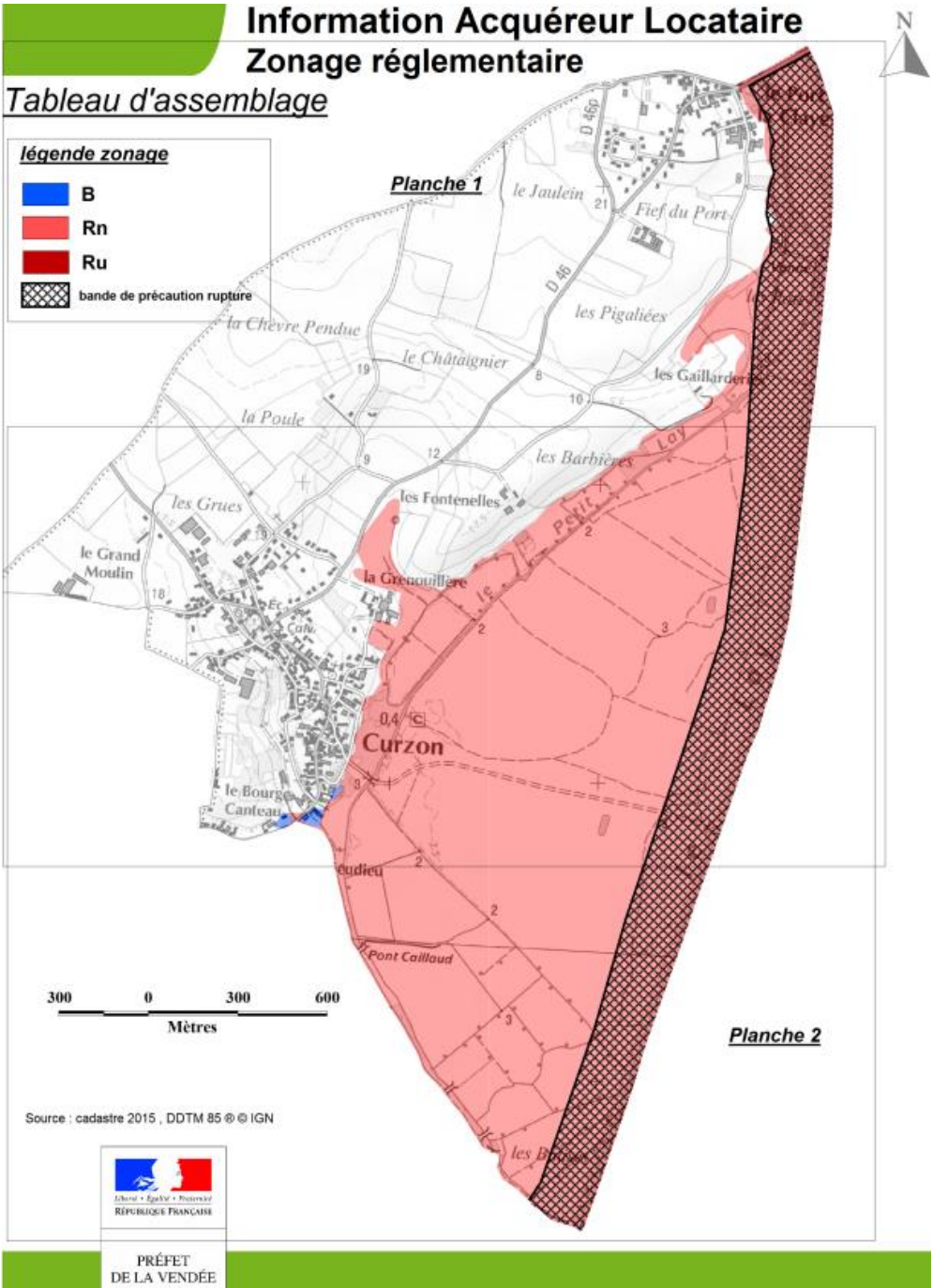


ANNEXE 13 - RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Risque inondation

D'après le dossier départemental des risques majeurs de Vendée (dernière édition 2024), la commune de Curzon est soumise au risque inondation. Elle possède un Atlas des Zones Inondables (AZI) et un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).



Source : Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondations (DDTM Vendée, 2016)

Le PPRI Lay Aval qui concerne la commune de Curzon a été approuvé par arrêté préfectoral en 2016 et est lié aux crues de la rivière Le Lay qui draine un bassin versant d'environ 2000 km². Pour la réalisation des cartes de gestion du risque inondation, l'évènement de référence n'étant pas assez documenté, une crue du Lay correspondant aux crues engendrant un volume de débordement centennal a été retenu comme évènement de référence. L'AZI de 2002 a également été pris en compte dans l'élaboration de l'aléa. Le zonage réglementaire a été établi en croisant les cartes d'aléas et d'enjeux. Il fait ressortir deux zones :

- Zone rouge (Ru et Rn) avec un principe d'inconstructibilité,
- Zone bleue (B) où la constructibilité est envisageable sous conditions.

☞ Le site du projet n'est pas situé en zone inondable d'après ce document.

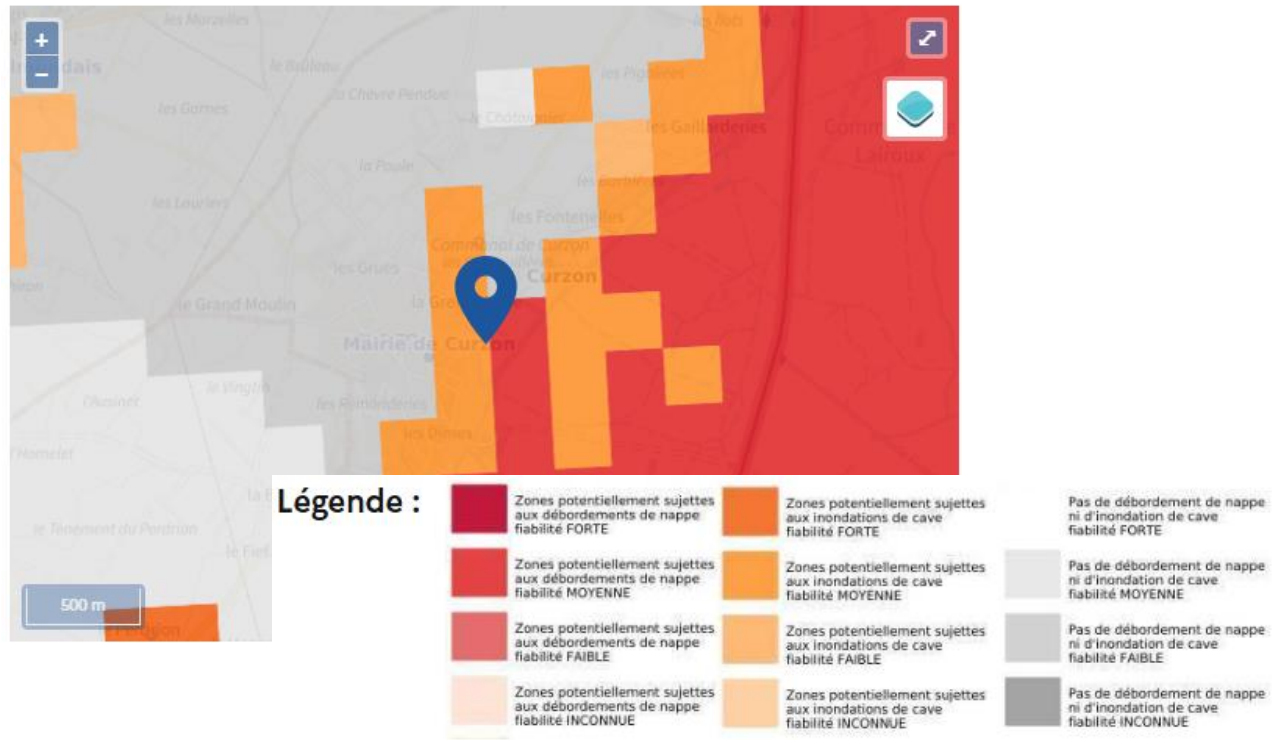
Code INSEE	Communes	Risques littoraux		Risque inondation	Risque mouvement de terrain		Risque sismique	Risque feu de forêt	Risque météorologique	Risque radon	Risque industriel	Risque rupture de barrage	Risque transport de matière dangereuse	Risque minier	Risque radiologique
		Submersion marine	Erosion littorale		Cavité/éboulement	Retrait/gonflement des argiles									
85062	Châteauneuf														
85064	Chauché														
85065	Chavagnes-en-Paillers														
85066	Chavagnes-les-Redoux														
85067	Cheffois														
85070	Coëx														
85071	Commequiers														
85072	La Copechagnière														
85073	Corpe														
85074	La Couture														
85076	Cugand														
85077	Curzon														

Source : Dossier départemental des Risques Majeurs - Département de la Vendée (2024)

Autres risques naturels

→ [Inondation par remontée de nappe](#)

Risques liés aux remontées de nappe



➡ Le secteur d'étude est concerné par le risque d'inondation par remontée de nappe.

→ [Retrait gonflement des argiles](#)



Définition du risque

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche.

Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).

Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

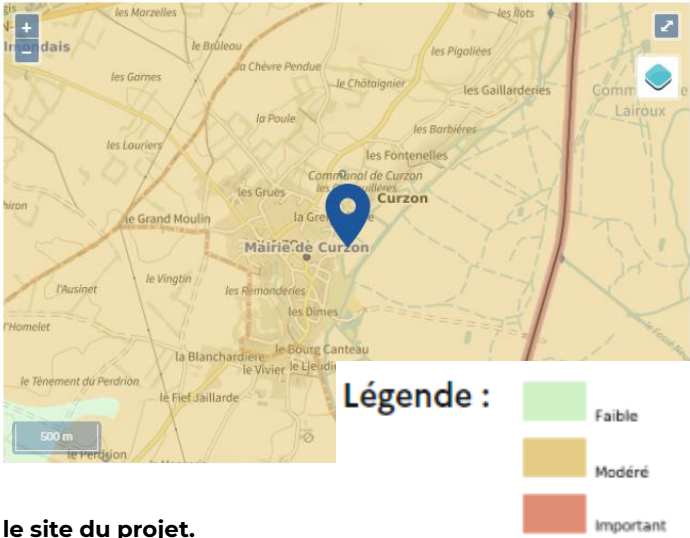
C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel.

Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

[En apprendre plus sur le risque retrait gonflement des argiles](#)

➡ Commune concernée, risque modéré sur le site du projet.

Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles en France



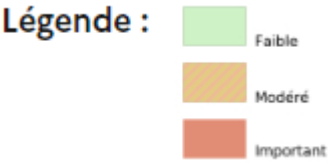
→ [Radon](#)



Définition du risque

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

[En apprendre plus sur le risque radon](#)



➡ Risque faible sur l'ensemble de la commune

→ [Vents violents](#)



Définition du risque

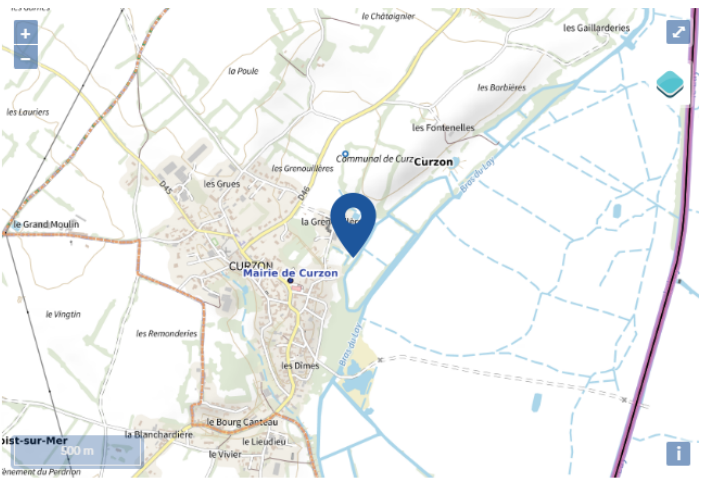
Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Mais ce seuil varie selon les régions, il est par exemple plus élevé pour les régions littorales ou la région sud-est.

L'appellation "tempête" est réservée aux vents atteignant 89 km/h (force 10 sur l'échelle de Beaufort).

Les cyclones sont des phénomènes météorologiques qui se forment dans des conditions très particulières, que l'on rencontre principalement au niveau des tropiques, pour chaque hémisphère principalement de la fin de l'été au début de l'automne.

➡ Commune concernée par le risque vents violents et cycloniques.

Périmètre des servitudes d'utilité publique d'un PPR



→ [Mouvements de terrain](#)

Commune recherchée : 85540, Curzon

sur ma commune : **EXISTANT**

← Faire une nouvelle recherche

← Retour à la liste des risques

Définition du risque

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

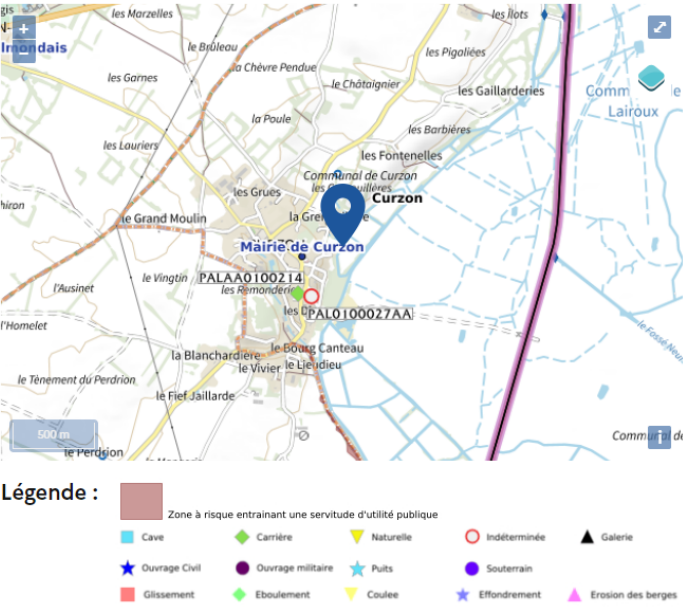
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

[En apprendre plus sur le risque mouvements de terrain](#)

Type de risque à ma commune :

- Tassements différentiels.

Périmètre des servitudes d'utilité publique et localisation des cavités et indices de mouvements de terrain



⇒ Commune concernée par le risque mouvements de terrain.

Risques technologiques

→ [Pollution des sols](#)

📍Commune recherchée : 85540, Curzon

🏠

 sur ma commune : **CONCERNÉ**

←

Faire une nouvelle recherche

←

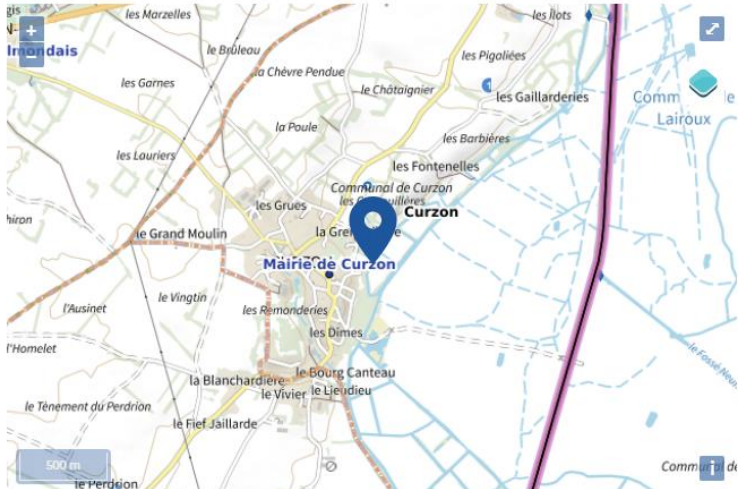
Retour à la liste des risques

Définition du risque

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune:

- 1 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes.



Légende :

Zones des servitudes d'utilité publique

Zones des secteurs d'information sur les sols

Localisations des sites industriels

Zones des sites industriels

Localisation des anciens sites industriels et activités de service

Zones des anciens sites industriels et activités de service

- ⇒ Commune concernée, risque inconnu sur le site du projet. Il y a un ancien site industriel en arrêt au nord du projet au lieu dit les Gaillarderies.

→ [Rupture de barrage](#)

📍Commune recherchée : 85540, Curzon

🏠

 sur ma commune : **CONCERNÉ**

←

Faire une nouvelle recherche

←

Retour à la liste des risques

Définition du risque

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une "vague" (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



- ⇒ Commune concernée, mais pas la zone du projet

ANNEXE 14 – ZONE DE REPARTITION DES EAUX

Le projet se situe sur le bassin hydrographique du Lay, classé en Zone de Répartition des Eaux depuis 1995. A ce titre, le SDAGE Loire-Bretagne exige la définition de volumes prélevables pour les différents usages du territoire. Le bassin versant du Lay est le plus grand bassin de la Vendée. Sa superficie est de 2 220 km². Il couvre ainsi un tiers du département.

Une Zone de répartition des eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Les ZRE sont définies par l'article R211-71 du code de l'environnement et sont fixées par le préfet coordonnateur de bassin.

